Aides-soignants en psychiatrie : version 2.0, téléchargement en cours ...

Après le premier déploiement de la version 1.0 du logiciel, la nouvelle version est disponible sur le marché. Son utilisation est rendue obligatoire par le constructeur. En effet, la direction n'a pas envisagé d'alternative à ce logiciel qui substitue les aides-soignants aux infirmiers en psychiatrie. Des versions pour la généralisation de l'application seront disponibles ultérieurement... mais ce seront juste des mises à jour pour une accélération des suppressions des dossiers « ressources humaines » jugés non rentables pour une utilisation « évolutive » du programme qui passera de « soigner » à « vendre » et à « rentabilité prioritaire »...

L'AVIS DU CONSTRUCTEUR :

Cette nouvelle version du logiciel « aides-soignants en psy » est formatée pour réduire la masse salariale et augmenter la rentabilité.

Cette version 2.0 est bootable à + de services que la version 1.0 dont le rayon d'action était jugé trop limité.

Le téléchargement est relativement aisé, l'installation présentée comme obligatoire... les utilisateurs même les + septiques étant de toute manière contraints par l'obsolescence programmée du vieux logiciel « tout IDE » lui-même ayant remplacé l'historique logiciel « tout IDSP ».

Les économies d'investissement vont provoquer des bugs par manque de compatibilité avec la réalité de terrain et la fonction « qualité des conditions de travail ».

Avant, j'étais résignée et découragée !
courbe : regression sociale locale
mais ça... c'était AVANT !
REJOINDRE SUD
ÇA VOUS CHANGE LA VIE AU TRAVAIL !

L'AVIS DE SUD:

Si « l'option aide-soignant » n'a pas à être considéré comme un virus, SUD déplore qu'elle remplace « l'option IDE » au lieu de la compléter. De plus, sans formation adéquate, spécifique et complète (que le constructeur se refuse de fournir avec le kit), les composants vont s'altérer très rapidement et sans possibilité de réparation. Tout au plus le programmateur a-t-il prévu un manuel d'installation mais celui-ci s'avère non adapté et inadéquate.
Attention, ce manuel est parfois livré plusieurs mois après l'installation de la nouvelle version. Les utilisateurs doivent donc s'attendre à devoir gérer des bugs seuls et en assumer les conséquences.
A noter que la sécurité des utilisateurs n'est pas assurée non plus, cette condition ne figurant pas dans le cahier des charges du constructeur. Quant aux missions « annexes » jusqu'à présent encore réalisées dans les versions antérieures (sorties, accompagnements, entretiens,, activités ...), celles-ci devraient prendre progressivement fin , le logiciel étant de plus en plus fluctuant concernant ces fonctionnalités jugées obsolètes par le constructeur qui leur substitut des contrats de vidéo surveillance. Notons également un « effort particulier » du constructeur concernant les conditions de recrutement des aides-soignants qui ont du passer les tests incluant la composante « intrusion dans la vie perso » et « questionnaire de santé » bien qu'ils soient interdits par la loi.

L'AVIS DES AUTRES SYNDICATS :

Leur analyse des données présentées par le constructeur est relativement légère mais la plupart d'entre eux se sont tout de même prononcés contre ce logiciel. Seule la CFTC s'est abstenue, expliquant qu'elle n'était ni pour ni contre... bien au contraire... comme ça, tout le monde est content !

web

VOTE AU CHSCT :
Contre : SUD, CFTD, FO, CGT.
Abstention : CFTC

COMMENT GERE-T-ON LES RESSOURCES HUMAINES SUR CE NOUVEAU MODELE ?
SELECTIONNEZ LE FICHIER "IDE" ET FUSIONNEZ-LE AVEC LE FICHIER "AS"
SIIPS
GESTOR
Pôle de Psychiatrie

Subir n'est pas une fatalité

et lutter peut même être un plaisir...

SUDistez-vous !